

**Réunion tripartite sur les défis à relever et
les chances à saisir par les services publics**Genève
19-23 mai 2003

**Conclusions sur les défis à relever et
les chances à saisir par les services publics
(électricité, gaz et eau)**

La Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics,

Rappelant les Conclusions sur la gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de l'eau, du gaz et de l'électricité, adoptées par la Réunion tripartite sur la gestion de la privatisation et de la restructuration des services publics de distribution, qui s'est tenue en 1999,

S'étant réunie à Genève du 19 au 23 mai 2003,

Adopte, ce vingt-troisième jour de mai 2003, les conclusions suivantes¹:

Considérations générales

1. Les services publics de distribution sont des services essentiels qui jouent un rôle vital dans le développement économique et social dans la mesure où ils ont une large incidence sur la santé et la survie des peuples ainsi que sur la productivité de l'ensemble de l'économie. Des progrès supplémentaires doivent être réalisés, notamment dans les pays en développement, pour faciliter l'accès à ces services de la plus grande partie possible de la population.

¹ Ces conclusions n'ont pas encore été examinées par le Conseil d'Administration du BIT conformément aux procédures en vigueur, et par conséquent ne peuvent pas être considérées comme étant définitives.

-
2. Les services publics de distribution doivent servir l'intérêt public. Que les services publics soient fournis aux niveaux public ou privé, ce sont les gouvernements qui, en fin de compte, assument la responsabilité de ces services essentiels dans un cadre réglementaire fondé sur la transparence et l'obligation de rendre compte afin d'assurer un accès universel fiable et la continuité du service, en se concentrant plus spécifiquement sur les zones actuellement non desservies. Cela revêt une importance particulière dans la mesure où l'accès à l'eau a été proclamé droit humain par les Nations Unies¹.
 3. Certaines entreprises fournissant des services publics de distribution ont subi ou subissent des changements dans la structure de leur capital, sont confrontées à la concurrence et aux transformations des cadres réglementaires et législatifs, ou à une diversification de leurs activités. Tout cela s'est répercuté sur les conditions de travail, les salaires et la sécurité de l'emploi. Certains de ces changements introduits par le biais de la mondialisation ont conduit à des ajustements dans les conditions d'emploi et la fourniture des services. L'intensification du dialogue social peut contribuer à ce processus.

La fourniture de services de distribution et son incidence sur l'emploi

4. La demande accrue en eau, gaz et électricité a contraint les services de distribution à envisager des formes alternatives de fourniture de ces services. Dans ce processus, la privatisation, la libéralisation et la déréglementation ont été présentées comme différentes options permettant d'améliorer la fourniture des services de distribution à l'ensemble des populations. Ces options ont souvent entraîné une baisse des niveaux d'emploi. Les gouvernements et les employeurs sont invités à mettre en œuvre des politiques d'emploi qui tiennent compte des services à fournir, notamment aux populations qui en sont

¹ Les Nations Unies ont proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce, et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a déclaré, durant sa 29^e session qui s'est tenue du 11 au 29 novembre 2002, que l'eau était un droit humain.

actuellement privées. Les partenariats public-public sont une autre approche qui pourrait être utilisée.

5. Les innovations technologiques contribuent souvent à l'amélioration de l'efficacité des tâches d'exploitation mais elles peuvent également entraîner des suppressions d'emplois. Les effectifs doivent être en nombre suffisant afin de garantir l'efficacité ainsi que la sécurité et la santé au travail. La recherche et le développement ainsi que la formation des travailleurs sont des composantes importantes permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité du service en vue de renforcer la réussite et la compétitivité des entreprises. Les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT doivent servir de base à toute restructuration socialement responsable en respectant pleinement les lois et réglementations nationales sur la consultation des travailleurs et de leurs représentants². Devant cette transformation, il faudrait faire partager à d'autres les enseignements tirés afin qu'à l'avenir ils puissent prendre les bonnes décisions.

6. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs ont un intérêt commun à ce que des marchés du travail stables et durables garantissent une offre de main-d'œuvre qualifiée et productive. Dans certains pays, le profil d'âge du secteur est en augmentation et l'on observe un déséquilibre important entre hommes et femmes dans certaines disciplines; de ce fait, la planification des ressources humaines par les employeurs pose un défi plus grand au vu du nombre restreint de nouveaux travailleurs qualifiés qui entreront à l'avenir sur le marché du travail. Il est de la responsabilité de toutes les parties concernées de rendre le

² Dans tout le texte, l'expression «représentants des travailleurs» s'entend au sens de l'article 3 de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, dont la teneur est la suivante:

«Aux fins de la présente convention, les termes «représentants des travailleurs» désignent des personnes reconnues comme tels par la législation ou la pratique nationales, qu'elles soient:

- a) des représentants syndicaux, à savoir des représentants nommés ou élus par des syndicats ou par les membres de syndicats;
- b) ou des représentants élus, à savoir des représentants librement élus par les travailleurs de l'entreprise, conformément aux dispositions de la législation nationale ou de conventions collectives, et dont les fonctions ne s'étendent pas à des activités qui sont reconnues, dans les pays intéressés, comme relevant des prérogatives exclusives des syndicats.»

secteur plus attractif aux jeunes des deux sexes, de façon à relever les défis liés au recrutement en vue de remplacer la main-d'œuvre vieillissante de ces secteurs. L'élaboration de programmes de formation nationaux ou sectoriels et l'investissement dans la main-d'œuvre, par le biais de mécanismes d'apprentissage et d'éducation tout au long de la vie, peuvent permettre de satisfaire les demandes du secteur relatives à l'évolution des besoins en compétences.

Gouvernement d'entreprise, responsabilité sociale de l'entreprise et efficacité dans les services de distribution

7. La réunion a reconnu qu'un bon gouvernement d'entreprise et une responsabilité sociale de l'entreprise peuvent constituer des stratégies et des initiatives qui encouragent et appliquent les meilleures pratiques. Elles peuvent aussi démontrer comment la productivité, la rentabilité, les salaires et les bonnes conditions de travail peuvent aller de pair. Il est important que toutes les entités publiques et entreprises privées respectent les normes sociales, éthiques et environnementales. Les gouvernements et les employeurs devraient promouvoir et respecter les principes et droits inscrits dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les consultations avec les travailleurs et leurs représentants doivent pleinement observer les lois et réglementations nationales.

Le dialogue social dans la fourniture de services de distribution

8. La réunion a reconnu l'importance fondamentale du dialogue social dans le secteur des services de distribution. Le dialogue social peut permettre de trouver des solutions qui bénéficient aux deux parties en vue de relever les défis posés aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs. Il faudrait développer des mécanismes de dialogue social et renforcer la capacité à engager ce dernier.

-
9. Il est clair qu'il n'existe pas d'approche unique car chaque pays ou région a ses propres caractéristiques qui posent des défis spécifiques. Plusieurs entreprises, notamment les multinationales, ont également adopté de bonnes pratiques dont elles peuvent faire profiter d'autres entreprises. L'échange d'informations peut permettre aux entreprises, publiques ou privées, de faire les bons choix politiques.
 10. La réunion a reconnu qu'il faudrait assurer dans le secteur la promotion et le respect de la Déclaration de l'OIT sur les multinationales et des principes et droits inscrits dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail car ils favorisent la démocratie, l'équité et le développement.

Action de l'OIT

11. La réunion a pris note des récentes décisions prises par le Conseil d'administration du BIT concernant la nouvelle approche des activités sectorielles et, tout en reconnaissant l'intérêt du dialogue à l'échelon international, elle a considéré que la meilleure façon de traiter les problèmes dans le secteur des services de distribution serait par le biais d'activités nationales et régionales. A cette fin, l'OIT devrait développer et appliquer, avec le concours de partenaires sociaux financièrement viables, des plans d'action ciblés définissant des indicateurs réalistes et quantifiables afin d'identifier les succès et les échecs. Les forums axés sur l'échange d'expériences nationales concernant les initiatives fondées sur le développement des compétences constituent un exemple particulièrement pertinent à cet égard.
12. La réunion a demandé à l'OIT de faciliter le renforcement de la capacité de dialogue social des mandants tripartites du secteur, en particulier dans les pays en développement.
13. La réunion a demandé à l'OIT d'utiliser différents moyens de partage et de diffusion des informations afin de s'assurer que celles-ci parviennent aux mandants du secteur. Les technologies modernes de l'information, telles que le guichet unique du Département des

activités sectorielles (www.ilo.org/public/french/dialogue/sector/index.htm), sont un bon outil. Des recherches indépendantes et spécifiques sur les questions économiques et sociales dans les services publics de distribution devraient être entreprises en vue de compléter le rapport préparé par le Bureau. Ces recherches pourraient, par exemple, se concentrer sur les cas de réformes mises en œuvre dans le secteur (privatisation, déréglementation et restructuration) qui ont réussi ou échoué.